



EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l' eau potable (RPQS)

Comité territorial Auch Nord

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

Table des matières

Présentation du territoire.....	3
Territoire	3
Estimation de la population desservie (indicateur D101.1).....	4
Patrimoine du service.....	5
Bilan des volumes d'eau mis en œuvre	7
Indicateurs de performance	8
Qualité de l'eau	8
Conformité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1).....	8
Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)	10
Performances du réseau	11
Rendement du réseau (indicateur P104.3)	11
Indice linéaire des volumes non comptés (P105)	11
Indice linéaire de pertes (indicateur P106.3).....	11
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2).....	12
Opérations et investissements	13
Opérations et renouvellements réalisés	13
La Tarification	14
Fixation des tarifs en vigueur	14
La facture d'eau 120 m ³	14
Prix de l'eau	14



Présentation du territoire

Territoire

Depuis le 1er janvier 2017, l'ex-SIAEP d'AUCH NORD a été dissous et a transféré la compétence eau au syndicat mixte TRIGONE.

TRIGONE a ainsi en charge la production et la distribution d'eau potable sur ce secteur qui regroupe 20 communes du GERS : AUGNAX, CASTILLON-MASSAS, CASTIN, CRASTES, DURAN, LAVARDENS, LEBOULIN, MERENS, MIREPOIX, MONTAUT-LES-CRENEAUX, MONTEGUT, NOUGAROLET, PEYRUSSE-MASSAS, PREIGNAN, PUYCASQUIER, ROQUEFORT, ROQUELAURE, SAINT-LARY, SAINTE-CHRISTIE, TOURRENQUETS.

Le service est entièrement assuré en régie.

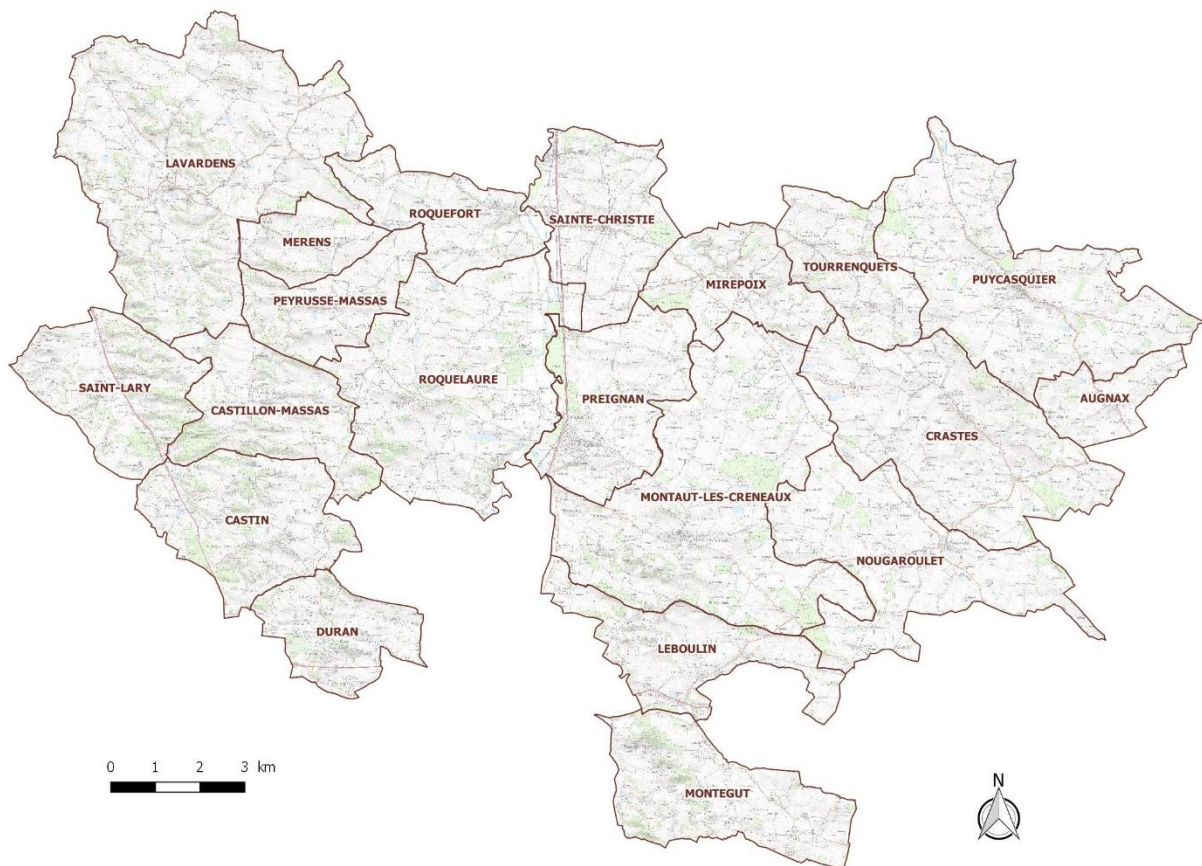
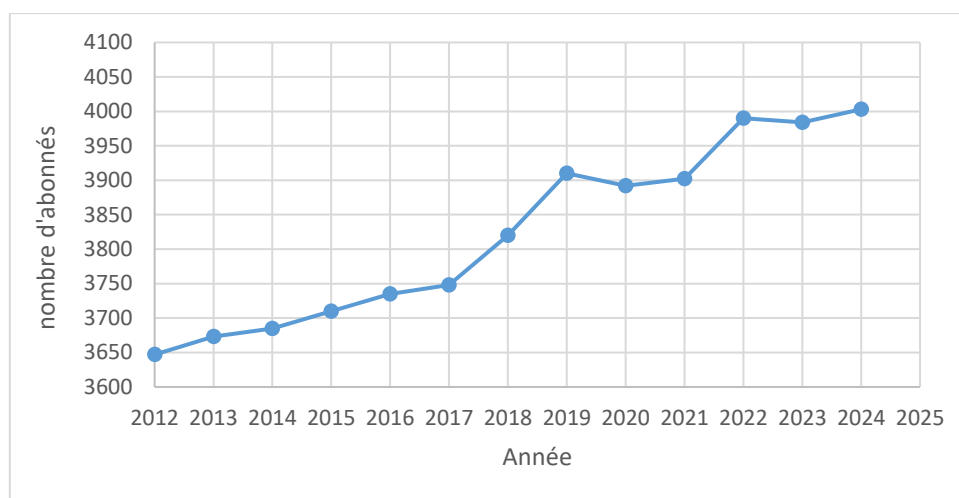


Figure 1 : Communes du secteur Auch Nord

Estimation de la population desservie (indicateur D101.1)

En 2024, le territoire compte 4003 abonnés.

Evolution du nombre d'abonnés du territoire depuis 2012



Répartition des abonnés par commune

Commune	Nombre d'abonnés 2023	Nombre d'abonnés 2024	Evolution %
AUGNAX	62	64	3,2 %
CASTILLON MASSAS	115	114	-0,9 %
CASTIN	160	161	0,6 %
CRASTES	138	138	0,0 %
DURAN	387	391	1,0 %
LAVARDENS	242	242	0,0 %
LEBOULIN	161	162	0,6 %
MERENS	34	34	0,0 %
MIREPOIX	120	119	-0,8 %
MONTAUT LES CRENEAUX	357	353	-1,1 %
MONTEGUT	230	232	0,9 %
NOUGAROLET	183	188	2,7 %
PEYRUSSE MASSAS	55	55	0,0 %
PREIGNAN	592	598	1,0 %
PUYCASQUIER	270	268	-0,7 %
ROQUEFORT	132	133	0,8 %
ROQUELAURE	258	259	0,4 %
SAINT LARY	144	147	2,1 %
SAINTE CHRISTIE	284	285	0,4 %
TOURRENQUETS	60	60	0,0 %
Total	3984	4003	0,5 %

A partir du ratio établi en 2022, recensant 8272 habitants pour 3990 abonnés, soit 2,07 habitants/abonné, la population desservie est estimée en 2024 à 8 299 habitants.

Patrimoine du service

Jusqu'en 2022, le secteur était alimenté par l'usine du RAMBERT qui permettait de traiter l'eau du Gers. Cette usine ayant été arrêtée en juin 2022, du fait d'un traitement obsolète et d'une capacité de production limitée, le secteur est maintenant alimenté par l'usine de PLEHAUT (Saint-Jean-Poutge), via une canalisation de transfert de 24 Km. L'eau est ensuite distribuée sur le réseau d'origine via les deux réservoirs principaux (ROQUELAURE et GAUDOUX) qui alimentent ensuite les 5 réservoirs secondaires.

<i>Production</i>	
Usine de Pléhaut	Capacité : 9000 m ³ /j Volume de stockage total = 1 100 m ³
<i>Transfert depuis l'usine de Pléhaut</i>	
Réservoirs	1 réservoir semi-enterré Volume de stockage total = 150 m ³
Longueur de réseau	24 km
<i>Stockage sur le réseau</i>	
Réservoirs	6 réservoirs sur tour 1 réservoir semi-enterré Volume de stockage total = 1380 m ³
Stations de reprise	3 stations de reprise Volume de stockage total = 650 m ³
<i>Distribution</i>	
Longueur de réseau	578.5 km
<i>Dont distribution</i>	<i>515 km</i>
<i>Dont branchements</i>	<i>63,5 km</i>
Nombre de compteurs	4102 compteurs

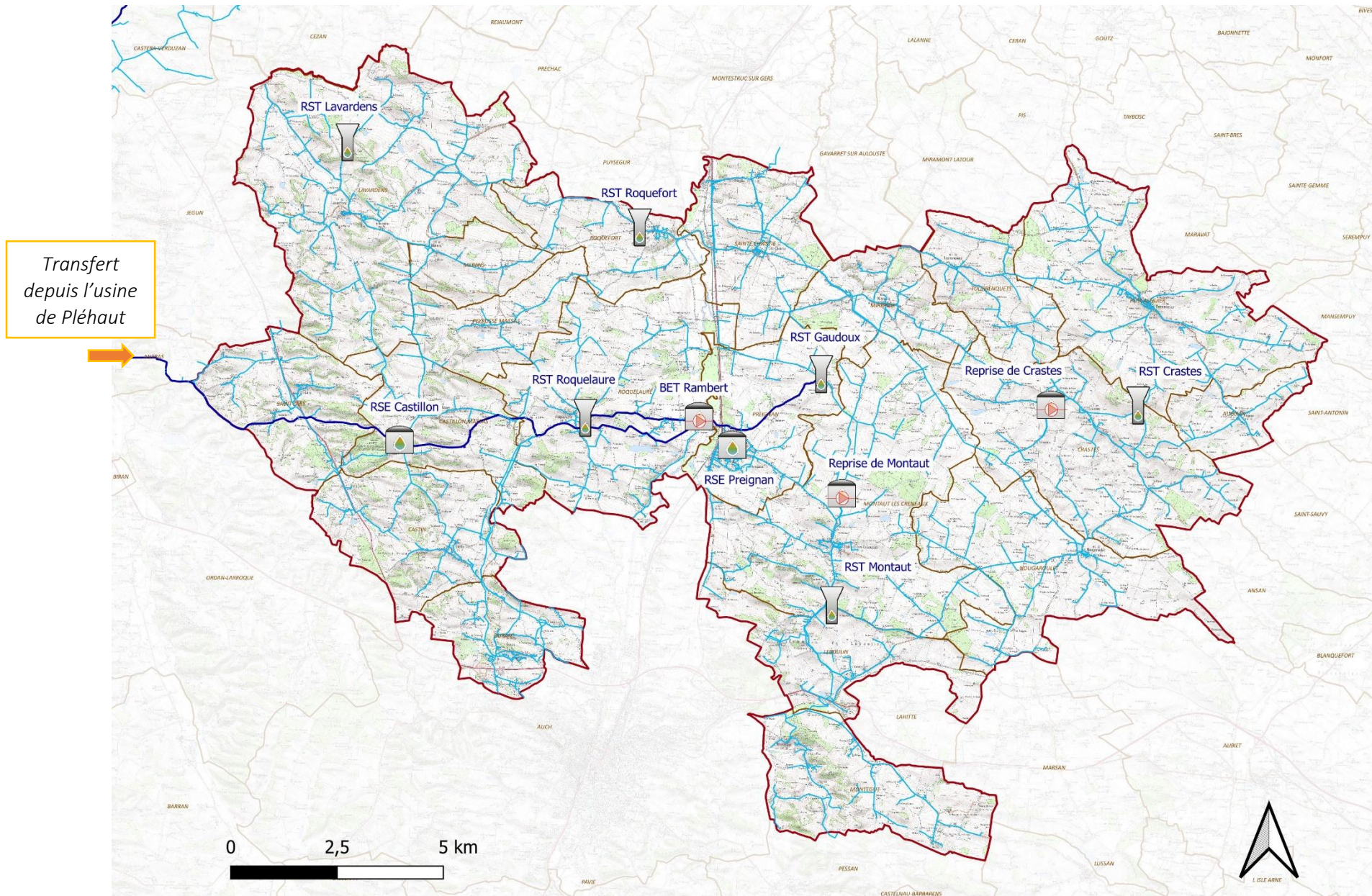
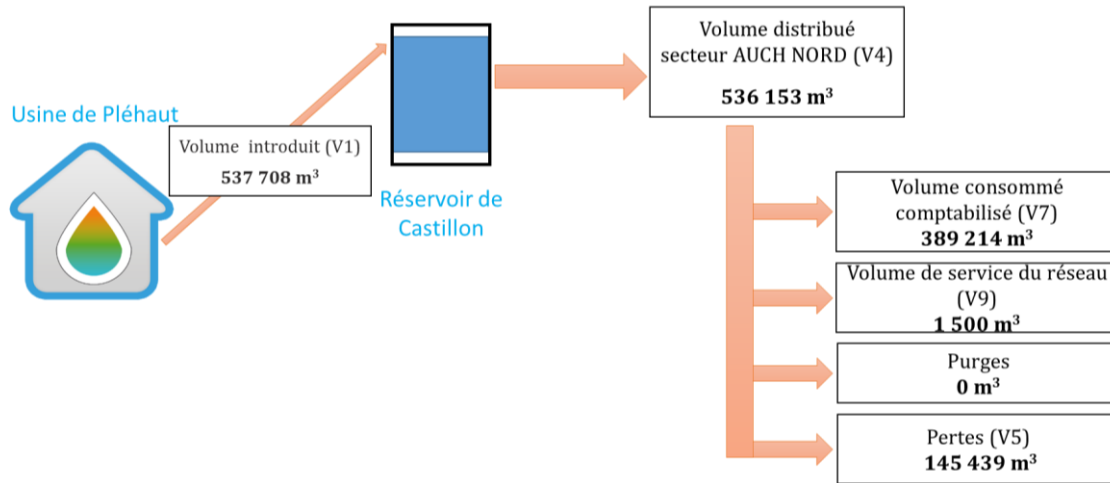


Figure 2 : Réseau du secteur d'Auch Nord

Bilan des volumes d'eau mis en œuvre

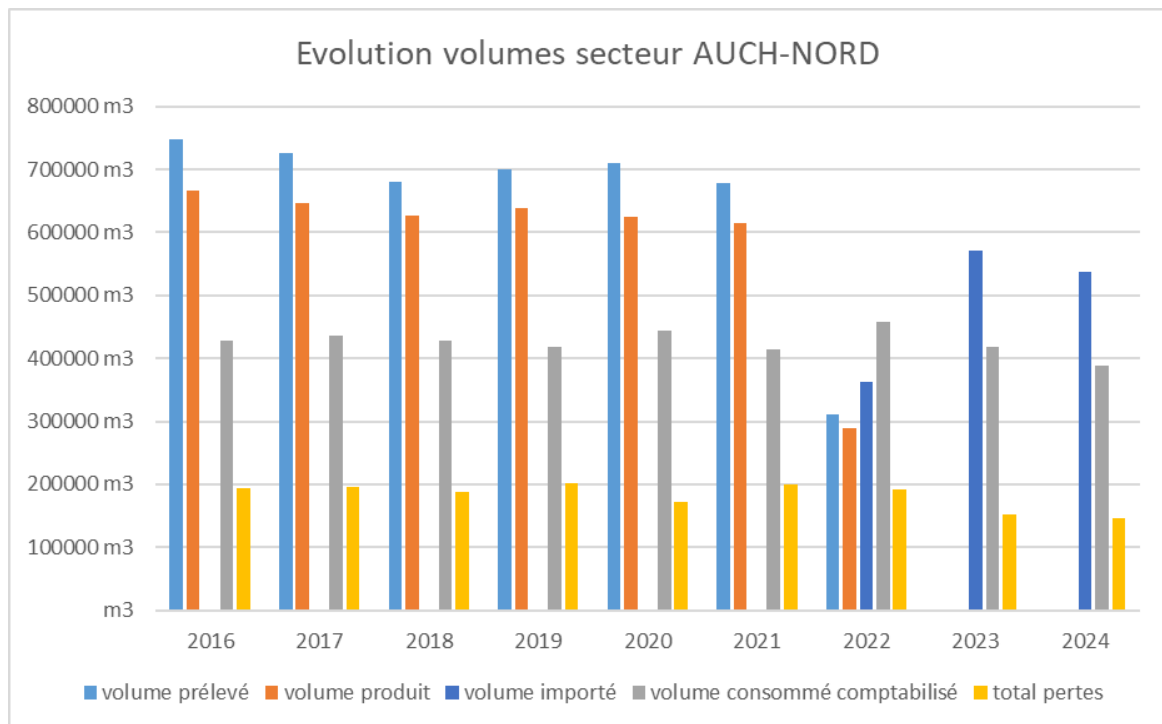
Le schéma ci-dessous indique le bilan hydrique du territoire :



Le volume de « besoin du service du réseau » est la quantité d'eau utilisée pour réaliser de nombreuses tâches d'exploitation : purges de réseau après réparation/correctif qualité, nettoyage des réservoirs, essais des poteaux incendie, test d'étanchéité, ...

Le volume des pertes correspond à la différence entre le volume mis en distribution et la somme des volumes consommés (comptabilisés ou estimés) sur des opérations identifiées.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution des différents volumes depuis 2016 :



Indicateurs de performance

La réglementation définit des indicateurs de performance qui permettent de comparer l'efficacité des services entre eux et de voir l'évolution d'une année sur l'autre.

Ces indicateurs concernent la qualité de l'eau traitée, les performances du réseau, les abonnés desservis, le prix de l'eau et la gestion financière du service.

Qualité de l'eau

Conformité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1)

La qualité de l'eau est vérifiée par l'Agence régionale de la santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

<i>Analyses</i>	<i>Paramètres bactériologiques</i>			<i>Paramètres physico-chimiques</i>		
	<i>Nombre de prélèvements</i>	<i>Nombre de Non-conformité</i>	<i>P101.1</i>	<i>Nombre de prélèvements</i>	<i>Nombre de Non-conformité</i>	<i>P101.2</i>
<i>Eau brute (PLEHAUT)</i>	3	0	100 %	12	0	100 %
<i>Eau traitée (PLEHAUT)</i>	4	0	100 %	12	0	100 %
<i>Réseau de distribution</i>	21	0	100 %	21	0	100 %
GLOBAL	28	0	100 %	45	0	100 %

Pour information, les conclusions sanitaires de l'ARS, accompagnant ces résultats sont données ci-après :



ZONE DE DISTRIBUTION : AUCH NORD

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité.
Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE ST JEAN POUTGE "PLEHAUT", RIV BAÏSE PLEHAUT. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8044 personnes sur 21 communes (ANTRAS, AUGNAX, CASTILLON-MASSAS, CASTIN, CRASTES, DURAN, LAVARDENS, LÉBOULIN, MERENS, MIREPOIX, MONTAUT-LÈS-CRENEAUX, MONTEGUT, NOUGAROLET, PEYRUSSE-MASSAS, PRÉIGNAN, PUYCASQUIER, ROQUEFORT, ROQUELAURE, SAINT-LARY, SAINTE-CHRISTIE, TOURRENQUETS). Le responsable des installations est : « TRIGONE EAU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « TRIGONE EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 27
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 7
Valeur moyenne : 7,95 mg/L
Valeur maxi : 12 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 298
Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 27
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0,24 NFU

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,105 mg/L
Valeur maxi : 0,21 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 13,2 °f
Valeur maxi : 14,7 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 17/05/2025

UDI 052003931

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant.

ARS Occitanie - Délégation départementale du Gers - Cité Administrative - 1bis Place de l'Ancien Foirail - 32020 AUCH Cedex 9

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/>

05 62 61 55 80

ars-oc-dd32-pgas@ars.sante.fr

Protection des ressources en eau (indicateur P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% Suivi et application de l'arrêté préfectoral

L'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80 %** pour la station de Pléhaut.

Performances du réseau

Rendement du réseau (indicateur P104.3)

Le rendement primaire du réseau est le rapport entre le volume d'eau consommé (volume vendu aux abonnés + volume de service) et le volume d'eau traité et distribué.

$$\begin{aligned} \text{rendement du réseau} &= \frac{\text{volume consommé (V2)} + \text{volume de service (V3)}}{\text{volume total distribué (V1)}} * 100 \\ &= 72,7 \% \end{aligned}$$

Ce rendement est conforme aux exigences de la loi Grenelle 2 qui définit un seuil de rendement minimum calculé pour chaque collectivité en fonction de la consommation et de la ressource utilisée.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes traités qui ne font pas l'objet d'un comptage et ne sont donc pas facturés.

$$\begin{aligned} \text{indice linéaire des volumes non comptés} &= \frac{\text{Volume total distribué (V1)} - \text{Volume vendu (V2)}}{365 * \text{linéaire de réseau}} \end{aligned}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,79 m³/j/km**.

Indice linéaire de pertes (indicateur P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{\text{pertes (V4)}}{365 * \text{linéaire de réseau}}$$

L'indice linéaire de pertes est de **0,78 m³/j/km**, ce qui est considéré comme bon d'après les valeurs guides de l'Agence de l'eau en milieu rural, indiquées dans le tableau ci-dessous.

Catégorie de réseau		Rural	Semi urbain	Urbain
Indice de consommation (m ³ /j/km)		0 à 10	10 à 30	> à 30
Indice linéaire de perte (Agence de l'Eau)	Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
	Acceptable	1,5 < ILP < 2.5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
	Moyen	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
	Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2)

Le barème utilisé pour évaluer le niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est indiqué dans le tableau suivant. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15/15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages, stations, réservoirs) et des dispositifs de mesures	oui	10 points
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	oui	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (25/35 points)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui	10 points
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100%	5 points
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (par tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	oui	5 points
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	50%	5 points
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (60/75 points)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui	10 points
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui	10 points
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui	10 points
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui	10 points
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui	10 points
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui	10 points
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui	5 points
	TOTAL		115 points



Opérations et investissements

Opérations et renouvellements réalisés

Travaux Neufs sur le réseau :

- Renouvellement de 1 425ml de canalisations et de 63 branchements sur la commune de Duran, Rue Blaise Thérèse Sentetz, Domaine du Soulan, Georges Brassens et André Malraux,
- Renouvellement de 1 230 ml de canalisations et de 28 branchements sur la commune de Castillon-Massas, Cote de l'Estangue,
- Renouvellement de 70 ml de réseau par forage dirigé sur la commune de Roquefort, au lieu-dit 'Au Goutte',
- Pose et renouvellement de 525 ml de canalisations et 6 branchements sur la commune de Roquelaure, Chemin d'Empeyrouton,
- Renouvellement de 1 800 ml de canalisations sur la commune de Crastes, permettant l'alimentation par refoulement du réservoir de Crastes depuis la reprise de Crastes.

Travaux sur les Réservoirs :

- Renouvellement de 8 ml de la canalisation de distribution à l'intérieur du réservoir de Roquefort,
- Lavage annuel des réservoirs, par une entreprise extérieure, en janvier et avril.

Travaux de branchements/renouvellement des compteurs abonnés :

- 6 nouveaux branchements ont été réalisés et 10 nouveaux compteurs ont été posés,
- 352 compteurs abonnés ont été renouvelés dans le cadre du programme de renouvellement programmé de compteurs.

Autres :

- 32 Interventions de réparation suite à une casse par un Tiers,
- 26 Interventions de réparation sur fuite de canalisation,
- 10 Interventions de réparation sur fuite branchement,
- 246 Interventions clientèles (techniques + administratives),
- 82 dossiers d'urbanismes reçus dont 31 Certificats d'Urbanisme, 38 Permis de Construire, 9 Déclarations Préalables et 4 Permis d'Aménager,
- 178 DT-DICT conjointes, 154 DT, 210 DICT et 11 ATU ont été reçues pour des travaux sur le territoire.



La Tarification

Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif de l'eau comprend une part pour la collectivité et une part de redevances et taxes de différents organismes publics.

La part qui revient à la collectivité est fixée par délibération et la redevance « Pollution domestique » est fixée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le tarif inclut une part fixe pour l'accès au service et une part variable proportionnelle au volume d'eau réellement consommé par l'abonné.

Les volumes consommés sont relevés annuellement au cours du 4^e trimestre. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

La facture d'eau 120 m³

La facture d'eau 120m³ est la base de calcul définie par l'INSEE comme l'équivalent d'une année de consommation d'eau pour un ménage de 4 personnes. Au 01/01/2025, celle-ci se décompose comme suit :

Désignation	m ³	Prix	Montant €HT
Part de la collectivité			
Abonnement (part fixe/abonné/an)		103 €/an	103,00 €
Consommation (part variable/m ³ consommé)	120	1.60 €/m ³	192.00 €
Redevances et taxes			
Consommation eau potable (Agence de l'eau Adour Garonne)	120	0,32 €/m ³	38.40 €
Performance des réseaux AEP (Agence de l'eau Adour Garonne)	120	0.07€/m ³	8.4 €
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau Adour Garonne)	120	0.11€/m ³	13.2 €
Redevance pour restitution d'eau brute (RIVES & EAUX)	120	0.19€/m ³	22.80 €
TOTAL Hors TVA			377.80 €
TVA 5,5 %			20.8 €
TOTAL TTC			398.6 €

Prix de l'eau

Le prix de l'eau au m³ est calculé à partir de la facture 120m³.

Au 01/01/2025, le prix moyen de l'eau est de 3.32€ TTC/m³.